



Direction des services techniques et
de l'aménagement

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/GM/AB-221110-1628

ARRETE N° ARR/2022/ST/484

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - huitième partie - signalisation temporaire),
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre **des travaux d'élagage pour le compte de ENEDIS au 96 rue des Trois Baudets à Hem**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le 19 décembre 2022 et ce, de 9h à 13h, le stationnement considéré comme gênant sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 2 : Le 19 décembre 2022 et ce, de 9h à 13h la circulation fera l'objet d'une restriction par demi chaussée et sera régie par alternat manuel si nécessaire, au droit des travaux. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 : Le 19 décembre 2022 et ce, de 9h à 13h, la circulation des piétons sera déviée sur le trottoir opposé durant les heures d'intervention.

ARTICLE 4 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise Dordoigne à Croix (59).

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Métropole Européenne de Lille, à ILEO, à Ilevia, à la Sté Esterra, l'entreprise DORDOIGNE - 112 avenue de l'Europe - 59170 CROIX.

Fait à HEM, le 12 NOV. 2022



Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.

Laurent PASTOUR

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



DGS

Standard mairie: 03 20 66 58 00 - www.ville-hem.fr - contact@ville-hem.fr